

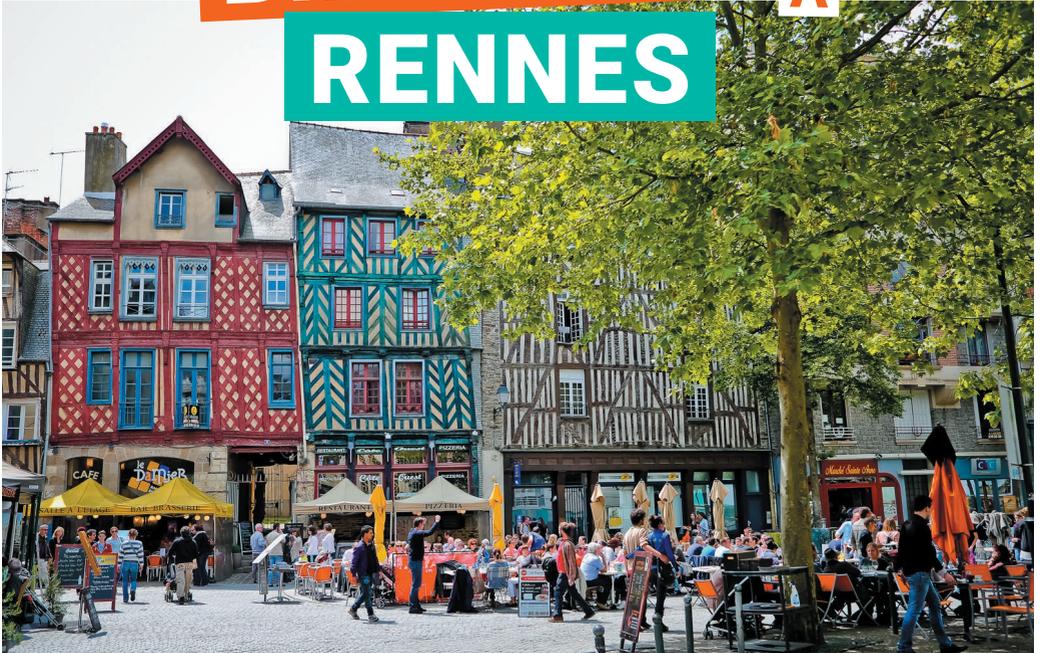


À LA DÉCOUVERTE
DE MA VILLE



Campus France vous guide
dans vos premiers pas en
France et vous fait **découvrir**
Rennes, votre nouveau lieu
de vie.

BIENVENUE À
RENNES





L'ARRIVÉE À RENNES /

◆ Le Centre de Mobilité Internationale, un grand service d'accueil international et central

À Rennes, 14 établissements d'enseignement supérieur, 6 organismes nationaux de recherche et Rennes Métropole se sont regroupés pour créer le Centre de mobilité internationale (CMI Rennes) qui propose ses services aux étudiants (quel que soit leur statut), aux doctorants et aux chercheurs internationaux.

Vous pouvez bénéficier des services si vous êtes inscrits dans l'un des établissements membres du Centre de Mobilité Internationale : Université Rennes 1, Université Rennes 2, Agrocampus Ouest, Centrale Supélec, EESAB, EHESP, ENSAB, ENSAI, Ecole nationale supérieure de Chimie de Rennes, ENS Rennes, IMT Atlantique, INSA Rennes, Sciences Po Rennes, Unilassalle Rennes, Ecole nationale d'architecture de Bretagne, ainsi que le CNRS, l'INSERM, l'INRIA, l'INRAE, le CHU et l'ANSES. Le CMI Rennes est un guichet unique d'information qui met à votre disposition :

- une aide pour toutes les formalités administratives ;
- un accompagnement pour la constitution du dossier de demande de titre de séjour ;
- des conseils et des bons plans (logement, santé, travail, restauration, transports...);
- le service Euraxess spécialement dédié aux doctorants et chercheurs.

Adresse : Cité Internationale Paul Ricoeur,
1 place Paul Ricoeur, 35000 Rennes.

Accueil : à partir du 22 août, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 (accueil individuel sur rendez-vous pour l'ensemble des démarches et sans rendez-vous pour les demandes les plus simples).

Le mercredi matin, permanence en ligne :

<https://cmi.univ-rennes.fr/cmi-virtuel>

Accès : 3 lignes de bus et une ligne de métro (métro A Charles de Gaulle) permettent de se rendre au CMI.

Contacts : 02 23 23 75 75 ou cmi@univ-rennes.fr

Pour en savoir plus :

- consultez le site : <https://cmi.univ-rennes.fr/> et les comptes Facebook et Instagram du CMI Rennes.

- téléchargez le Guide d'accueil du CMI Rennes (bilingue anglais) : <https://cmi.univ-rennes.fr/guide-accueil>



◆ L'accueil des doctorants et des chercheurs

Le CMI Rennes est également le point d'accueil pour toutes les démarches (titres de séjour, logement, banque, assurance, CAF, CPAM).

Consultez la page dédiée :

<https://cmirennes.u-bretagneoire.fr/fr> > doctorants et chercheurs internationaux

◆ Les parrains

Vous pouvez être accompagné par un parrain à Rennes !

Grâce à l'association ESN (Erasmus Student Network), vous pouvez être accueilli en arrivant sur les campus de Rennes. ESN et ses parrains sont là pour faciliter votre intégration dans la vie étudiante. Pour en savoir plus : <https://cmi.univ-rennes.fr/fr/etudiants/esn-rennes> et sur les réseaux sociaux.

◆ L'accueil dans l'établissement

Quel que soit votre établissement, consultez le site internet de Campus France qui propose une série de **Fiches pratiques dédiées à l'accueil dans les établissements d'enseignement supérieur** : <https://www.campusfrance.org> > Etudiants > Ressources documentaires > Informations pratiques pour les étudiants > Dispositifs d'accueil des établissements

Si votre établissement d'accueil n'apparaît pas dans cette liste, rendez-vous directement sur son site internet.

◆ Les services nationaux

- étudiants : www.etudiant.gouv.fr

- doctorants, chercheurs : <http://www.euraxess.fr/fr>



Bien vous accueillir est une préoccupation majeure pour tous les établissements d'enseignement supérieur en France ! Le **label Bienvenue en France** est attribué aux établissements qui remplissent des critères élevés de qualité dans l'accueil des étudiants internationaux.

LE LOGEMENT À RENNES /

Se loger n'est pas toujours facile. Les loyers sont souvent élevés et les propriétaires exigent une garantie financière (caution).

L'offre de logement est cependant variée : parc de logements réservés aux étudiants et gérés par le CROUS, résidences étudiantes et résidences privées, logement chez l'habitant, colocation...

L'important est de s'en préoccuper le plus tôt possible, avant le départ de votre pays d'origine.

Si vous n'avez pas de logement CROUS garanti avant votre arrivée, le CMI Rennes vous recommande de réserver un logement temporaire pour un à deux mois afin de garantir votre hébergement en période de rentrée

• **Le CMI Rennes** propose sur son site internet de nombreuses solutions, selon le type de logement souhaité : <https://cmi.univ-rennes.fr/logement>

• **Le CRIJ de Bretagne** (Centre Régional d'Information Jeunesse) développe également des pages dédiées au logement : <https://crij.bzh> > se loger

QUELQUES CONSEILS

Soyez vigilant : le marché du logement étant très tendu en période de rentrée universitaire, il existe de fausses annonces. Ne payez jamais un propriétaire ou une agence avant d'avoir visité le logement et/ou signé le bail. Si vous avez un doute sur une annonce, contactez le CMI Rennes : cmi@univ-rennes.fr

♦ Se loger pour quelques jours

• **L'Auberge de Jeunesse** proche du centre-ville.
Adresse : 10 canal Saint-Martin, 35000 Rennes.
Contact : 02 99 33 22 33.
Site : <https://www.hifrance.org>

• **Autres types de résidences hôtelières** : utilisez le moteur de recherche de l'Office de Tourisme de Rennes : <https://www.tourisme-rennes.com>
> organiser mon séjour > où dormir

♦ Se loger pour une longue période

• **Les logements étudiants du CROUS** (Centre Local des Œuvres Universitaires) de **Rennes Bretagne**.
Adresse : CROUS, 7 place Hoche, 35000 Rennes.
Accueil : du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h.
Contact : 02 30 30 09 30.
Site : <http://www.crous-rennes.fr> > Logements
Site Trouver un logement : <https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

C'est le CROUS qui assure aussi sur votre campus tous les services de restauration à prix réduits (restaurants universitaires, cafétérias...).

• **Les plateformes de logements privés** : quelques établissements de Rennes adhèrent à *Studapart*, une plateforme spécialisée dans le logement privé pour étudiants : <https://www.studapart.com/fr>

D'autres résidences étudiantes, gérées par des organismes privés, sont également présentes à Rennes. Consultez par exemple les sites :

- <https://www.adele.org>
- <https://www.immojeune.com>
- <https://www.location-etudiant.fr>
- <https://housinganywhere.com/fr>

• Il existe aussi un **site géré par le CROUS, Lokaviz**, qui recense notamment le **logement étudiant chez les particuliers** : <https://www.lokaviz.fr/>

• **La colocation** : consultez *La carte des colocs*, un site de colocation national, gratuit et simple d'utilisation : <https://www.lacartedescolocs.fr/>

• **D'autres solutions sur le site de Campus France** : www.campusfrance.org/fr > s'organiser > logement

♦ Si vous avez besoin d'un garant pour obtenir votre logement

Visale est un nouveau dispositif de garantie gratuit : www.visale.fr



LES DÉPLACEMENTS À RENNES



Si vous arrivez à l'**aéroport de Rennes Bretagne**, vous pouvez prendre le bus 57 qui rejoint le centre-ville (arrêt République) en 20 minutes, tous les jours de la semaine : <https://www.rennes.aeroport.fr/acces-parkings/bus>



Si vous arrivez à Rennes par le train en venant de Paris, il faut prendre le TGV à la gare Montparnasse : <https://www.oui.sncf/>



À Rennes, empruntez les transports en commun du réseau Star et utilisez la **carte KorriGo**, titre unique de transport, utilisable pour tous vos déplacements (bus, métro, train) et même pour louer un vélo : <https://www.star.fr> > titres et tarifs > carte KorriGo

Pour des trajets dans la région, prenez les trains régionaux, le TER Breizhgo : ter.sncf.com/bretagne
Pensez aussi aux bus pour voyager à petit prix : <https://fr.ouibus.com/> ou <https://www.flixbus.fr/>



Pour le **co-voiturage**, consultez par exemple les sites collaboratifs :
- local : <https://www.ouestgo.fr/>
- national : <https://www.blablacar.fr>



Pour être plus autonome, **louez un vélo** (traditionnel ou électrique) grâce à **Vélostar** : <https://www.star.fr> > star, le vélo

◆ Si vous souhaitez faire une demande d'APL (Aide Personnalisée au Logement)

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) vous propose d'évaluer vos droits :
32 30 ou www.caf.fr

◆ Si vous avez besoin d'un hébergement adapté à votre handicap

Prévenez le Service Social du CROUS qui agira avec votre établissement d'accueil. Dans certains établissements, il existe des services spécialisés pour les étudiants en situation de handicap (aide au logement, mais aussi aux transports et aux études). En savoir plus : <http://www.crous-rennes.fr>
> logement > nos résidences > logements adaptés

Le CROUS, partout à votre service

Trouver une aide et des conseils, se restaurer, se loger, dénicher un job, tout savoir sur la vie étudiante, c'est aussi au CROUS que ça se passe !



Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) est présent dans les grandes villes universitaires françaises.

Il gère les résidences et les restaurants universitaires, offre la possibilité de rencontrer des assistants sociaux, propose des activités culturelles et des offres d'emplois.



LES PREMIÈRES DÉMARCHES /

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT

◆ CVEC

Vous devez obligatoirement télécharger l'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) avant de pouvoir vous inscrire dans votre établissement.

- Se connecter sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

- Plus d'informations et cas particuliers sur :

<https://www.campusfrance.org> > s'organiser > CVEC

◆ Validation de l'inscription

Attention ! Même si vous avez une lettre de préinscription, vous n'êtes pas encore véritablement inscrit. Vous devez valider votre inscription auprès du service de la scolarité de l'établissement dès que vous arrivez.

LE TITRE DE SÉJOUR

À SAVOIR

• Si vous venez d'arriver en France avec un visa étudiant long séjour VLS-TS : vous devez le valider en ligne dès votre arrivée en France, sur le site de l'ANEF (Administration numérique pour les Etrangers en France). Cette démarche est à effectuer obligatoirement dans les trois mois suivant votre arrivée : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

• Si vous êtes de nationalité algérienne ou étudiant titulaire d'un visa « concours » ou d'un visa portant la mention « carte à solliciter dans les deux mois » : votre demande de titre de séjour s'effectue à la Préfecture.

• Si vous possédez un visa « mineur scolarisé » et que vous êtes devenu majeur, vous devez solliciter un titre de séjour directement sur l'ANEF ou auprès de la préfecture de votre lieu de résidence dans les deux mois suivants votre majorité : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Attention : si vous souhaitez renouveler votre titre de séjour ou VLS-TS, la demande doit se faire au cours du troisième mois avant la date de fin de validité de votre titre en cours sur le site : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Ce tutoriel pourra vous aider dans cette démarche : <https://www.campusfrance.org/fr/des-tutos-pour-aider-les-etudiants-internationaux-dans-leurs-demarches>

• Les services d'accueil de votre établissement pourront vous guider en cas de difficultés.

Pour en savoir plus sur les droits et obligations : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>



LA VIE PRATIQUE /

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Si vous devez séjourner en France plus de trois mois, il est beaucoup plus facile de vivre au quotidien en ouvrant un compte bancaire, **en ligne ou dans une des agences bancaires qui sont implantées à Rennes.**

En France, ouvrir un compte bancaire est un droit : www.service-public.fr > Argent > Comptes bancaires > Droit au compte

SE SOIGNER

Se soigner en France est quasiment gratuit, mais il faut être assuré. **L'affiliation à une assurance maladie est donc obligatoire.**

Connectez-vous au site <https://etudiant-etranger.ameli.fr> pour vous inscrire, pour comprendre vos droits et pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour en savoir plus :

<https://www.campusfrance.org> > S'organiser > Santé

En tant qu'étudiant, vous pouvez aussi bénéficier des services de médecine implantés dans les universités.

Dans ces services, où les consultations sont gratuites, vous serez accueilli par une équipe médicale pluridisciplinaire qui peut vous donner des conseils personnalisés en matière de prévention et de santé.

C'est le cas à Rennes où les deux universités et des grandes écoles se sont regroupées pour créer un Service de Santé étudiante (SSE).

Ce service dispose de 3 antennes selon votre établissement d'accueil.

- **Antenne Campus Centre - Rennes**

Accueil et contact : du lundi au vendredi de 9h à 12h45 et de 13h30 à 17h15, sauf les mercredi et jeudi (9h-12h45), 06 60 70 40 46.

- **Antenne du Campus de Beaulieu**

Université Rennes 1, Bâtiment 21, avenue du Général Leclerc, 35000 Rennes.

Accueil et contact : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h, 02 23 23 55 05.

- **Antenne du Campus de Villejean**

Université Rennes 2, Pôle santé social, Bâtiment Erve R, place du Recteur Henri Le Moal, 35000 Rennes.

Accueil et contact : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h, 02 23 23 70 85.

Pour en savoir plus : <https://sse.univ-rennes.eu/>

SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (MUTUELLE)

Il est recommandé de souscrire une assurance complémentaire pour couvrir la totalité des frais de santé qui ne sont pas tous pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et gratuite.

Attention : les formules et les niveaux de garanties varient d'un organisme à l'autre. Pour faire le choix d'une assurance complémentaire la plus adaptée à votre situation et à votre budget, vous pouvez vous renseigner sur un site comparatif de mutuelles étudiantes.

ASSURER SON LOGEMENT

En France, il est obligatoire d'assurer son logement.

La « garantie risques locatifs » est un contrat d'assurance habitation qui peut être souscrit auprès de votre banque ou chez un assureur privé. Une souscription en ligne est souvent possible.

N° D'URGENCE

SAMU : 15 Service d'aide médicale urgente.

Police secours : 17 en cas de violences, vol, cambriolage.

Pompiers : 18 en cas d'incendie, fuite de gaz, dégât des eaux, catastrophe naturelle, accident de la route.

Le 112 : numéro d'appel des urgences en Europe, accessible gratuitement partout dans l'Union européenne, en plus des numéros d'urgence nationaux.

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Apprendre le français en France est une chance à saisir ! Trouvez la formule qui vous correspond le mieux :

- en consultant le site de Campus France où centres de Français Langue Étrangère (FLE) et universités vous proposent des cours pour tous niveaux tout au long de l'année :

<https://ecolesdete.campusfrance.org/#/main>

- en vous renseignant dans votre établissement, à la mairie ou à la maison des associations dans votre ville d'accueil.

TROUVER UN JOB OU UN STAGE

Il est important de disposer de ressources financières suffisantes pour venir étudier en France.

Travailler en France, lorsqu'on est étudiant étranger, est possible à titre accessoire, c'est à dire pour une durée maximum de 964 heures par an. Il ne peut donc s'agir que d'un **salairé d'appoint**.

Attention : pour travailler en France, si vous n'êtes pas ressortissant de l'Union européenne, vous devez disposer d'un titre de **séjour étudiant** valide.

Pour vous aider dans votre recherche, 2 adresses :

• **le CRIJ de Bretagne** (Centre Régional d'Information Jeunesse) propose des pistes de jobs et de stages : <https://crij.bzh/> > S'informer > Emplois, jobs, stages

• **le site Jobaviz** du CROUS, pour trouver un job étudiant compatible avec vos études : <https://www.jobaviz.fr>



LES SORTIES À RENNES /

PRATIQUER UN SPORT

• **Dans votre école**, vous pouvez avoir un accès gratuit aux activités sportives en vous renseignant au Service des sports.

Les 2 universités de Rennes ont créé un Service Interuniversitaire des Activités Physiques et Sportives (SIUAPS) qui propose une cinquantaine d'activités : <https://siuaps.univ-rennes.fr/>

• **À Rennes**, vous pouvez aussi trouver un sport parmi les 110 équipements sportifs gérés localement, en consultant le site de Rennes Métropole :

<https://metropole.rennes.fr/le-sport-rennes>

PARTICIPER

Participez à des événements culturels et sportifs ou engagez-vous sur un plan social et solidaire grâce aux nombreuses associations étudiantes, locales ou nationales.

Pour en savoir plus, renseignez-vous dans votre établissement d'accueil (Service de la vie étudiante) ou consultez les sites nationaux : www.animafac.net ou www.letudiant.fr

À Rennes, l'association ESN, association d'accueil des étudiants internationaux, propose de nombreuses activités et édite un guide pour les étudiants étrangers (voir page 2).

SE CULTIVER ET FAIRE LA FÊTE

Rennes propose de nombreuses façons de se cultiver ou de faire la fête. Cinémas, concerts, théâtres, opéras, musées, expositions, rencontres festives, sont au programme et à tarif réduit pour les étudiants, la plupart du temps :

<https://metropole.rennes.fr> > sport, culture
Rennes Métropole propose une carte gratuite, la **Carte Sortir**, qui permet d'assister à des spectacles ou de pratiquer des activités à des tarifs préférentiels :

<https://metropole.rennes.fr> > sport, culture > tout savoir sur la carte Sortir !

Pour se distraire ou se cultiver, à Rennes, on trouve :

- 4 grands cinémas, avec des salles multiples (tarifs étudiants, carte de fidélité), dont un cinéma d'Art et d'Essai, le cinéma Arvor.

- 9 grands musées, dont le Musée des Beaux-Arts qui se situe dans l'ancien palais universitaire (tarif réduit étudiant) : <https://mba.rennes.fr/fr>

- 30 salles de spectacle.

- une vingtaine de librairies, dont une institution, la Librairie Le Faillier, à Rennes depuis 1925 (avec

un rayon langues étrangères), et une librairie pour acheter et vendre des livres d'occasion, la Bouquinerie du Centre.

- un réseau important de 11 bibliothèques et médiathèques, avec en particulier Les Champs Libres, grand lieu de loisirs et de culture :

<https://www.lesmediatheques-rennesmetropole.fr/>

À Rennes, pour sortir ou pour tout savoir sur l'actualité, consulter **le grand quotidien régional, Ouest-France**, disponible en kiosque ou sur internet : www.ouest-france.fr

Vous pouvez aussi voir l'agenda du site de l'Office de Tourisme : <https://www.tourisme-rennes.com>



LES LIEUX À NE PAS MANQUER /

Depuis 1986, Rennes est labellisée Ville d'art et d'histoire.

- Le Parlement de Bretagne, le plus célèbre monument rennais, symbole de la Bretagne.
- Le vieux Rennes, partie de l'ancienne ville avec de nombreuses maisons des XV^e et XVI^e siècles.
- La place des Lices, ancien champ clos médiéval, l'un des plus grands marchés de France.
- La place de l'Hôtel de ville, noyau central de Rennes, avec l'opéra et le palais du Commerce.
- Les Portes Mordelaises et les remparts, témoignages de l'histoire bretonne.
- La cathédrale saint-Pierre, lieu d'importants moments de l'histoire de Bretagne et de France.
- Les Champs Libres, lieu culturel novateur au cœur de Rennes, avec le musée de Bretagne, l'Espace des sciences et la bibliothèque de la Métropole.
- Les jardins du Thabor, 10 hectares de jardin à la française et de parc à l'anglaise, avec une roseraie exceptionnelle.

Pour en savoir (et en voir) plus :

<https://www.tourisme-rennes.com/>





LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ANNUELS /

AVRIL

- Mythos, le festival des arts de la parole (conteurs, chanteurs) dans le parc du Thabor.
- Rennes Urban Trail, défi sportif de course atypique à travers monuments, jardins et lieux symboliques de la ville.

MAI

- La Fête de la Bretagne, plus de 230 événements dans toute la région (concerts, expositions, fêtes traditionnelles, marchés...).
- La Nuit européenne des Musées, musées gratuits de 20 heures à minuit.

JUIN

- Fête de la musique, de la musique partout dans la ville (concerts gratuits).

JUILLET-AOÛT

- Les Tombées de la nuit, festival des arts de la rue, animations gratuites pendant tout l'été.

SEPTEMBRE

- **International Student Day**, organisé par le CMI de Rennes en partenariat avec le CROUS, grande journée d'accueil des étudiants internationaux, suivie d'une **Welcome Party**, organisée par l'association ESN Rennes.
- **La Nuit européenne des chercheurs**, rencontres entre chercheurs et grand public.
- les Journées du patrimoine, des lieux de culture à visiter gratuitement.

OCTOBRE

- **Clôture de la session d'accueil par une réception à l'hôtel de ville de Rennes**, en l'honneur des nouveaux étudiants, doctorants et chercheurs internationaux, à l'initiative de la Mairie de Rennes et de Rennes Métropole.
- **La Coupe du monde de football**, organisée par le CMI de Rennes en partenariat avec le SIUAPS et le Stade Rennais F.C., tournoi international de football.
- **La Nuit des étudiants du Monde**, un événement incontournable de la rentrée universitaire pour les étudiants internationaux, organisé par le réseau Erasmus Student Network (ESN France).
- **Le Festival Tam-Tam**, le festival bon plan pour les jeunes à Rennes, organisé par le CRIJ de Bretagne et d'autres partenaires.
- **La Fête de la science**, dans les laboratoires des universités.

NOVEMBRE

- Yaouank, festival incontournable des musiques actuelles bretonnes et le plus grand fest-noz (fête de nuit) de Bretagne (tarifs préférentiels avec la Carte Sortir).

DÉCEMBRE

- Les Trans Musicales de Rennes, événement phare des musiques actuelles et des tendances musicales de demain (tarifs étudiants).



ÉCHANGER
& **PARTAGER**



Pour rester informé, être à l'écoute des autres et du monde, partager et échanger avec des étudiants, suivez les **réseaux sociaux** où Campus France est particulièrement présent !

*Pensez à vous inscrire sur le réseau **France alumni** pour participer à des groupes de discussions thématiques, profiter de sorties culturelles, consulter des offres d'emploi et de stages.*



LES CHOSES À SAVOIR

Rennes Métropole :

457 000 habitants

Ville de Rennes :

220 000 habitants

RENNES,

CHEF-LIEU DU
DÉPARTEMENT DE
L'ILLE-ET-VILAINE ET
CAPITALE DE LA RÉGION
BRETAGNE, 3 MILLIONS
D'HABITANTS

**RÉGION
BRETAGNE,**

**9^e RÉGION
D'ACCUEIL**

des étudiants
étrangers en France
(13 000 étudiants
internationaux)



Rennes :

69 000

étudiants

dont **10%**
d'étudiants internationaux



9^e VILLE ÉTUDIANTE DE FRANCE

**RENNES, CLASSÉE EN 3^e POSITION (sur 46) DES VILLES ÉTUDIANTES
FRANÇAISES OÙ IL FAIT BON VIVRE ET ÉTUDIER** (palmarès du magazine L'Étudiant),
AVEC UN TRÈS BON SCORE POUR LA QUALITÉ DE SES FORMATIONS.

L'essentiel des informations contenues dans les Fiches villes de Campus France concernent tous les étudiants internationaux, quel que soit leur établissement.

En France, dans chacune des villes d'accueil, la majorité des étudiants étrangers suivent des études à l'université. Les Fiches villes leur accordent donc une place importante, mais les autres établissements d'enseignement supérieur ne sont pas pour autant oubliés, même s'il est impossible de tous les lister ici et de leur consacrer dans ce cadre des informations spécifiques.

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'accueil des établissements :
<https://www.campusfrance.org/fr/recherche/categorie/bretagne-418>

CAMPUS FRANCE

28 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS - 01 40 40 58 58 - www.campusfrance.org